RELEVE DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 15 OCTOBRE 2026 EN VISIO AVEC DECISIONS PRISES EN SÉANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFVOILE

VDEF

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; PEBEREL Nathalie ; PICARD Yoan ; GALLO-KERLEAU Anne ; HENRI Géraldine ; DOS SANTOS Anne ; COURTOIS Christine ;

Excusé.e.s : BERTHAULT Pascal ; RUSSO Ed ; SCHENFEIGEL Christophe ; AMOROS Emile ; BILLY Margaux

Invité.e.s :

Présent.e.s : CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; MARLIOT Eric ; BOUVET Marc ; LE BOUCHER Pierre ; BOCQUET Bernard ; Xavier LE SAUX ; Ludivine DERACHE (point 2.3)

Excusé.e.s : LASSEAUX Sylvie ; MEYER-DIEU Baptiste ; LE COQ Pierre ; PENN Marie-Gabrielle ; BILLON Loic ; RODET Philippe ;

Procuration : Pascal BERTHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DENECHAU

1 Mot du Président

Information	Informations données par le Président sur le projet de la loi de finances - partie sport avec une perte limitée au global (PSF 10 000 K€ de moins, le budget Haut Niveau resterait à l'équivalent et la partie équipement perd beaucoup et serait réduite à quasi-néant) et sur la poursuite du travail sur la nouvelle course qui prendrait la suite de la solitaire du Figaro.

2 Vie Fédérale

2.1 Relevé de décisions du BE du 12 septembre 2026

Décision BE-261015-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 12 septembre 2026 Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 19 octobre 2026.

2.2 Part des Ligues et de la FFVoile suite à augmentation du PVR 2027 – utilisation partielle de cette augmentation dans le cadre du fond d'accompagnement des clubs

Décision BE-261015-02	Le BE décide pour 2027 que les 0,5 € d'augmentation par PVR délivré, soient attribués pour 0,25 €/PVR au fond d'accompagnement des clubs et pour 0,25 €/PVR à la FFVoile. Ainsi, la part attribuée à la FFVoile passerait de 7,78 € à 8,28 € par PVR jusqu'à l'objectif dont : * 1,74 € d'assurance * 1,15 €/PVR sur le fond d'accompagnement des clubs qui passe de 0,9 € à 1,15 € (+0,25 €). La part des ligues est fixée à 6,72 € par PVR jusqu'à l'objectif et 10 € au-delà de l'objectif. Le BE décide par ailleurs à compter de 2027, que soit également augmentée au-delà de l'objectif la part de la FFVoile en la passant de 4,50 € à 5 € (dont 1,74 € d'assurance et 1,15 € pour le fond d'accompagnement des clubs) par PVR.

2.3 Budget 2027 : fourchette de budget par service

Décision BE-261015-03	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les processus pour établir les fourchettes de budget par service et prend note des hypothèses de recettes et des fourchettes allouées par service. Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les hypothèses du budget 2027 pour la version 1.0 prévue le 27 novembre et notamment en tenant compte d'une hausse potentielle de la marge nette de 100 K€ environ par rapport au budget voté en 2026, des produits Licences (nette des ristournes, assurance) et Partenariats (perte d'ENGIE compensée partiellement). Cela permet au BE d'arrêter les orientations suivantes pour chaque service : • Vie Fédérale : 4 304 M€ des charges pour la somme des sections : avec augmentation de la masse salariale (hors CTS)(comprenant la création d'un service marketing et communication) comparée au budget voté en 2026, relative stabilité comparée au budget voté en 2026 pour la gestion & maintenance du siège (en légère baisse), les honoraires (en baisse), l'informatique hors investissement (légère hausse), les Institutions Fédérales (en légère baisse) et les frais généraux et fonctionnement (stable). • Développement : un résultat net négatif de 110 K€ avec une stabilité de la consommation des fonds FFVoile • Pratiques Sportives : un résultat net négatif de 163 K€. ⇨ Passage 2025 à 2026 B : Engie (-69 K), Score (-30 K) et la SOF (-12 K) ⇨ Passage de 2026 B à 2027 B : (Score (+69 K) et diverses recettes (+50 K) • Le service Marketing et Communication : un résultat net positif de 354 K€ ⇨ Recettes (partenariat, mécénat et boutique) : 2 062 K ⇨ Charges (échanges marchandises, activation, communication, Markéting/mécénat, boutique) : (1 708 K) • CCA : résultat net négatif d'environ 105 K€ entre les produits (convention d'arbitrage et subventions) et les charges, et une stabilité de la consommation des fonds FFVoile.

2.4 Réforme des textes des CDVoile/CTVoile

Information	**Contexte et enjeux** L'action « **adapter le rôle de chacun** : FFVoile, Ligues, CDVoile », inscrite parmi les 24 actions prioritaires du projet fédéral pour l'Olympiade, a fait l'objet de la mise en place d'un groupe de travail dédié lors du séminaire du Conseil d'Administration organisé à Marseille début avril 2025. Les premières réflexions du groupe ont mis en évidence la nécessité de renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'organisation territoriale de la FFVoile. L'objectif est de clarifier les missions, les responsabilités et les attentes réciproques de chaque échelon, de la Fédération jusqu'aux clubs, afin d'assurer une meilleure articulation et complémentarité.

	Pour traduire ces orientations stratégiques identifiées par le groupe de travail, un programme de travail articulé autour de chantiers prioritaires a été lancé, parmi lesquels la refonte des statuts et du règlement intérieur des CDVoile/CTVoile. Il s'agit d'une modernisation et d'une harmonisation des textes pour sécuriser le fonctionnement des CDVoile/CTVoile, clarifier leurs missions et mieux refléter les réalités actuelles de la gouvernance territoriale (actualisation des formulations et correction des incohérences, mise en cohérence avec le cadre fédéral et règlementaire et avec les textes-types des Ligues qui ont été adoptés en 2024…). Pour rappel, la dernière réforme des textes des CDVoile/CTVoile avait été menée entre 2004 et 2006. En complément de ce chantier dont la mise en œuvre a été confiée au Service Juridique de la FFVoile, le groupe de travail mène en parallèle deux autres chantiers : **Diagnostiquer et clarifier l'organisation territoriale de la FFVoile** à partir d'une enquête quantitative déjà menée auprès des Ligues, qui sera complétée par une enquête qualitative auprès d'un panel de Ligues, CDVoile/CTVoile, clubs et en interne des services FFVoile. Il s'agit de mieux comprendre les actions et relations entre les échelons, identifier les difficultés de coordination, les éventuels chevauchements de missions et les besoins de coopération et de mutualisation. Ce diagnostic permettra d'envisager des évolutions organisationnelles et fonctionnelles, voire statutaires et réglementaires si nécessaire, afin de clarifier les rôles de chacun et mieux répondre aux réalités territoriales. **Renforcer l'accompagnement et la coopération des structures territoriales** en développant et en actualisant des outils d'aide à la gestion, notamment le guide du dirigeant et des fiches pratiques. Il s'agit également de favoriser les échanges et le partage d'expériences à travers des actions comme les « Matinales de la vie fédérale », les webinaires thématiques ou la mise en réseau des secrétaires généraux de Ligues. Ces actions seront mises en œuvre en fonction des besoins identifiés, notamment dans le cadre de l'enquête qualitative. **Calendrier et méthode** La refonte du cadre réglementaire des CDVoile/CTVoile a fait l'objet de réunions préparatoires entre Jean-Christophe COUR, Éric MARLIOT, et les membres du Service Juridique (Charly FIEVRE, François-Xavier CADEVILLE et Anaïs DIEN) afin de définir le rétroplanning, la méthode et analyser les évolutions à adopter. La démarche repose sur deux principes : • Un cadre commun harmonisé, avec des statuts types et un règlement intérieur type conformes aux textes fédéraux, dont les dispositions communes s'appliqueront à l'ensemble des CDVoile/CTVoile. • Des possibilités d'adaptation propres à chaque CDVoile/CTVoile, sur certains points de gouvernance et de fonctionnement (modalités d'élection du président, composition du conseil d'administration, parité, rémunération des dirigeants, etc.), dans le respect du cadre fédéral.

	Le calendrier retenu s'organise en six étapes : • D'ici fin 2026 : rédaction des statuts types et du règlement intérieur type par le Service juridique de la FFVoile. • Janvier-février 2027 : examen et validation des textes par le Bureau Exécutif, notamment sur les orientations politiques (ex : position sur la parité au sein des CDVoile/CTVoile), puis adoption des statuts types par le Conseil d'Administration. • **Avril 2027 – Une étape clé : organisation d'une rencontre avec les CDVoile**/CTVoile **pour présenter les nouveaux textes, expliquer les dispositions communes, celles laissant des possibilités de choix, et répondre aux questions.** • Avril à juillet 2027 : consultation des CDVoile/CTVoile à travers un formulaire de 21 questions portant sur les différentes options de gouvernance et de fonctionnement. Les réponses permettront au Service juridique d'établir des statuts et un règlement intérieur adaptés aux choix de chaque CDVoile/CTVoile, dans le respect du cadre commun. • Dernier trimestre 2027 : transmission des textes individualisés à chaque CDVoile/CTVoile pour examen et validation préalable par leurs instances dirigeantes. • Janvier-février 2028 : adoption des nouveaux textes par les AG extraordinaires des CDVoile/CTVoile.

3 Pratiques Sportives

3.1 Attribution de l'organisation du championnat de France jeunes Kiteboard et Wingfoil

Décision BE-261015-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation des Championnat de France jeunes Kiteboard et Wingfoil 2027 au club de 8 milles Nautic. Pour des raisons de conflit d'intérêts, déport de Yoan PICARD.

3.2 Point de situation des Centres de formation World Sailing

Information	Le BE est informé de la situation des centres de formation World Sailing sur les secteurs de Marseille et de Lorient. À l'issue des échanges le service travaille à une proposition qui sera soumise au vote du prochain BE

	Enfin, une réunion de l'ensemble des centres habilités, de la commission médicale et du groupe RSO se tiendra les **2 et 3 décembre 2026 au CEPS, à Lorient**.

3.3 Attribution du Championnat de France Intersérie Croiseur Léger

Information	Le Service des Pratiques Sportives informe le Bureau Exécutif que la Commission Nationale Osiris, représentée par son président Patrick Frasquet, a validé la candidature du CV Cazaux pour l'organisation du prochain Championnat de France des Croiseurs Légers 2027. Cette candidature correspond pleinement aux objectifs de ce Championnat qui est d'animer nos plans d'eaux intérieurs, en proposant une compétition de grade 3 de qualité sur un territoire qui dispose d'une flotte conséquente de croiseurs légers, garantissant un nombre suffisant d'inscrits. Ce club a par ailleurs déjà été organisateur de ce championnat par le passé.